



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24 § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, l'Administration communale de Saeul porte à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau vient de recevoir la demande d'autorisation (EAU-AUT-26-0580) pour :

Renouvellement d'une conduite d'eau potable à Calmus

Saeul, le 21 mai 2026

Le Bourgmestre
Gérard ZOLLER



Le Secrétaire communal
Joé WOLFF